REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITIES

DECISION N° 826031/3/MINESUP/SG/SIGAMP/SDBMM/SMP DU 17 JUIN 2026 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RESULTANT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/MINESUP/SIGAMP/CIPM/2026 DU 10 AVRIL 2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE POUR LE CENTRE AIMS DE LIMBE (PHASE 1).

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

Vu la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
Vu la loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n°2018/0001/PM du 05 Janvier 2018 portant création d'une plateforme de dématérialisation dans le cadre des marchés publics et fixant ses règles d'utilisation ;
Vu le décret n°2018/0002/PM du 05 Janvier 2018 fixant les conditions et modalités de passation des marchés publics par voie électronique au Cameroun ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'arrêté n°003/CAB/PM du 12 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant instructions relatives à l'Exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026;
Vu l'arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes des Gestion Administrative des Marchés Publics ;
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert n°004/AONO/MINESUP/SIGAMP/CIPM/2026 du 10 avril 2026 pour la construction d'une clôture pour le centre AIMS de limbé (phase 1) ;
Vu la correspondance du Président de la CIPM-MINESUP n°27/MINESUP/CIPM/Sec du 02 juin 2026.

DECIDE :

Article 1er : est attribuée à l'Entreprise **YOUMSI SERVICES SARL, B.P: 17208 Douala, Tél : 693 786 507,** la lettre commande résultant de l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence sus-citée, ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire	Montant HT (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai
YOUMSI SERVICES SARL B.P: 17208 Douala, Tél : 693 786 507	41 865 580	49 924 704	03 mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(Maître d'ouvrage)

Jacques Fame Ndongo

Ampliations :
- MINMAP ;
- ARMP ;
- Pdt CIPM ;
- SIGAMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.